

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



AUGMENTATION NON NÉCESSAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENCE DE TOUTE FORME DE VALORISATION

LES SALARIÉS DU GARDIENNAGE, GRANDS OUBLIÉS DE LA CRISE ?

Le gardiennage fait partie des secteurs définis comme essentiels par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020, mais les agents font aussi partie des grands oubliés de la crise du coronavirus. Depuis le début de la crise, ils travaillent tous les jours pour notre sécurité à tous, souvent la peur au ventre. Ils font un travail très dur et mal payé, mais personne ne leur dit merci.

Exposés à toutes les conditions météorologiques (qu'il neige, pleuve ou que le soleil brûle), ils sont souvent debout, sur des postes à risque ou cachés dans des chambres attenantes.

Désormais, la situation sera encore pire pour certains d'entre eux. Dans deux sociétés de gardiennage, à savoir Brink's Security et Dussmann Security, le temps de travail a été augmenté à 12 heures par jour et 60 heures par semaine. L'OGBL se voit obligé de contester cette décision, car il existe des alternatives et cette mesure n'est pas nécessaire afin de garantir la continuité des prestations.

L'OGBL est tout à fait conscient que nous vivons une crise sans précédent et que l'heure n'est pas à la polémique. Voilà pourquoi l'OGBL a adressé un courrier détaillant ses critiques et arguments au ministre du Travail concernant une de ces demandes d'augmentation du temps de travail, afin de rechercher le dialogue social. Malheureusement, le courrier est resté sans réponse.

L'OGBL s'oppose à cette extension des limites de travail pour les raisons suivantes:

- Le secteur du gardiennage étant impacté par la crise du COVID-19, certaines entreprises du secteur ont dû avoir recours au chômage partiel. Les salariés concernés ne touchent aujourd'hui que 80% de leur salaire et des salariés sont demandeurs de travail afin de pouvoir sortir du chômage partiel. L'OGBL préconise de ce fait le prêt de main-d'œuvre, prévu exactement à ces fins, avant toute dérogation au Code du Travail.
- Non-respect des maximas légaux concernant le temps de travail : Brink's Security et Dussmann Security ne respectent pas les limites journalières et hebdomadaires prévues par le Code du Travail et la convention collective. Déjà bien avant la crise sanitaire, et de façon régulière, les deux entreprises donnaient des plans de travail de 12 heures (voire davantage!) aux salariés. Malgré de nombreuses interventions de l'OGBL, les deux entreprises en question n'ont pas modifié leur comportement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vu le caractère essentiel et indispensable des salariés du gardiennage, l'OGBL estime qu'il y a lieu de formuler les revendications suivantes:

- Il faut assurer la protection adéquate pour tous les salariés du secteur du gardiennage, sur tous les postes de travail.
- Dans l'immédiat, l'OGBL revendique le paiement d'une prime unique. Alors que les regroupements sont actuellement interdits et les instances de conciliation suspendues, un moyen de pression très important demeurerait notamment l'avis syndical concernant l'extension des heures de travail. En ne cherchant pas le dialogue social dans cette matière, le ministère du Travail a écarté les syndicats encore davantage.
- A moyen et long terme, l'OGBL demande enfin une véritable reconnaissance du métier d'agent de gardiennage avec des augmentations de salaire et des perspectives de carrière réelles.
- L'OGBL revendique un encadrement légal du métier (afin d'éviter que des personnes non formées doivent prester à des postes sensibles).
- L'OGBL souhaite la mise en place d'une formation initiale au Luxembourg moyennant un CCP/DAP «agent de sécurité». Alors que les chambres professionnelles étaient favorables à une telle initiative, il y a actuellement une stagnation au niveau du ministère de l'Éducation.
- Certaines institutions publiques ou parapubliques n'engagent pas directement leurs gardiens, mais font appel aux sociétés externes (pratique de l'outsourcing). L'OGBL estime que ces salariés méritent d'être embauchés avec des conditions de travail correctes et des salaires à la hauteur de leur responsabilité et des risques auxquels ils se voient exposés.

Communiqué par le syndicat Services et Energie de l'OGBL

le 20 avril 2020